

REPUBLICAINE POUR LE BUREAU DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET 1

05/316 D. 20/03/85
INTERFAPS/LOGE
DPA/22025/159

portant intégration et nomination
de Monsieur KHAMIA Albert dans les
cadres de la catégorie A hiérar-
chie I des services Techniques
(Laboratoire des Mines)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

D.G.B.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n°019/84 du 23/09/84 portant modification
de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979.
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.1988 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 30/80 du 3.3.1980 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie III des Services Techniques ;
(/u le décret n° 32/190/TF du 5.7.1982 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 32/195/TF du 5.7.1982 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 32/197/TF du 5.7.1982 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du
3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 32/198/TF du 5.7.1982 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 33/81/TF-DE du 26.3.1983 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 34/TF du 31.3.1987 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 32/195/TF du 5.7.1982
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 34/853 du 3.8.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 34/855 du 13.8.1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 34/856 du 20.8.1984 portant organisa-
tion des intérieurs des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 3084/ICM-DEEC-LOC du 1er Août 1984
du Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le
dossier de l'intéressé ;
(/u le Protocole d'accord du 6 Mai 1970 signé entre
l'UNSS et la République Populaire du CONGO.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 90/90 du 3.3.60 et du Protocole d'accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur MWANIA Albert, né le 3 Juillet 1952 à Essebili, titulaire du Diplôme de l'Institut Technologique du Froid Industriel d'Odessa (URSS), Spécialité : Installations Frigorifiques et des Machines à Compression, est intégré dans les cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Laboratoire des mines) et nommé au grade d'Ingénieur des Techniques Industriels, Stagiaire, indice 710. Principal

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce et de la Consommation.

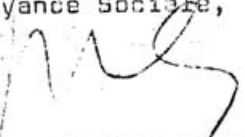
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Bfazzaville, le 10 MARS 1985

Par le Premier Ministre,
Le Ministre du Commerce
et de la Consommation

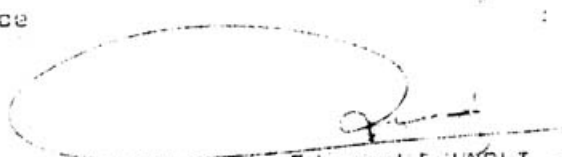

Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi de la Réforme de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIGNA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP.DFP.....3
DF.BST.....1
D.G.B.....1
MPP.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2/-


Ange Edouard FOUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


Itini Esséteumba LEKOUNDZOU.-